



Restaurateurs : comment lutter face aux faux avis en ligne ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 12/12/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 12/12/2019

Sources :

- [Réponse Ministérielle Fiévet, Assemblée Nationale, du 10 décembre 2019, n° 51543](#)

En quelques années, la notation des restaurants sur les plateformes Web s'est accrue. Et ces nouvelles pratiques se sont aussi accompagnées de manœuvres frauduleuses, notamment avec l'apparition de faux avis en ligne. Comment faire pour se défendre ?

Restaurateurs : mode d'emploi pour défendre sa e-réputation

Si vous devez faire face à de faux avis en ligne, 2 possibilités s'offrent à vous : vous pouvez les signaler ou les faire retirer.

- Signaler de faux avis

Si vous voulez signaler un faux avis, vous devez utiliser la fonctionnalité gratuite créée obligatoirement à cet effet par les plateformes Web d'avis en ligne.

Le signalement doit être motivé.

- Faire retirer de faux avis

Si vous voulez faire retirer un avis mensonger ou diffamatoire, vous devez cette fois-ci saisir le juge et, bien sûr, assumer les coûts financiers que cela implique.

Afin de générer plus de visibilité pour vos produits et d'améliorer votre e-réputation, il peut être intéressant de recourir à l'avis en ligne. Toutefois, certains clients craignent que les avis en ligne ne soient pas réels. C'est pourquoi certains prestataires gèrent et collectent des avis en ligne, pour votre compte, tout en respectant des obligations de transparence...

[Avis en ligne : optimisez votre e-réputation !](#)